

Michel Darnaud rejoint le Conseil d'administration de Stentys

PARIS, 23 novembre, 2010 — STENTYS (FR0010949404 – STNT), société de technologie médicale commercialisant une nouvelle génération de stents innovants pour le traitement de l'infarctus du myocarde, annonce aujourd'hui la cooptation par son Conseil d'administration d'un nouvel administrateur, Michel Darnaud.

Président et co-fondateur de STENTYS, **le professeur Jacques Séguin** déclare : « *Michel Darnaud possède une immense expérience dans l'industrie des technologies médicales, et en particulier en cardiologie interventionnelle. La nomination d'un administrateur de cette envergure au sein de notre Conseil d'administration représente incontestablement un atout considérable pour STENTYS.* »

Professionnel chevronné de l'industrie des technologies médicales, Michel Darnaud cumule ainsi plus de trente années d'expérience dans ce secteur, dont vingt à des postes de direction clés à l'échelle internationale. Président depuis 2008 de la division Cardio-pulmonaire et Intercontinental du **Groupe Sorin**, M. Darnaud en assume ainsi l'entière responsabilité, depuis la R&D jusqu'à la commercialisation. De 2005 à 2007, Michel Darnaud était consultant pour la société de conseil en recrutement **Spencer Stuart**, dont il a permis l'implantation en Europe dans le secteur des technologies médicales. De 1998 à 2005, Michel Darnaud était Président Europe de **Boston Scientific** et de ses 8 divisions, dont une spécialisée dans la cardiologie interventionnelle. Simultanément, il a présidé pendant un an, de 2004 à 2005, **Eucomed**, la confédération européenne des associations de fabricants de dispositifs médicaux.

Michel Darnaud succède à **Brian Kerr** de **Scottish Equity Partners**, qui a accepté de démissionner de son poste d'administrateur pour permettre la cooptation de Michel Darnaud. M. Kerr, qui a souhaité conserver un rôle au sein de STENTYS, continuera de siéger au Conseil d'administration en qualité d'observateur pendant une période minimale de douze mois.

Admise depuis peu à la cotation et aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, STENTYS a récemment levé **22,7 M€** pour commercialiser ses stents innovants pour le traitement de l'infarctus du myocarde aigu en Europe et obtenir les agréments réglementaires nécessaires pour la commercialisation de ces derniers aux Etats-Unis.

A propos de STENTYS :

Basée à Paris et à Princeton, N.J. (USA), la société STENTYS a développé une nouvelle génération de stent pour le traitement de l'infarctus du myocarde aigu. Fondée par Jacques Séguin, Professeur en Chirurgie Cardiaque, et Gonzague Issenmann, STENTYS a reçu le marquage CE de ses produits phares en 2010, les stents « auto-apposants » qui s'adaptent aux changements anatomiques des artères après l'infarctus et évitent les problèmes de malapposition liés aux stents conventionnels. STENTYS a commencé ses activités de commercialisation dans plusieurs pays européens.

Plus d'informations sur la société sur le site internet : www.stentys.com

Stentys

Stanislas Piot
Directeur financier
Tél. : +33 (0)1 44 53 99 42
investors@stentys.com

NewCap.

Communication financière / Relations Investisseurs et Presse
Axelle Vuillermet / Pierre Laurent
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
stentys@newcap.fr

STENTYS est coté sur le Compartiment C de NYSE Euronext Paris
ISIN : FR0010949404 – Mnémonique : STNT

**Prochaine communication : chiffre d'affaires annuel 2010,
le 8 février 2011 après clôture**

Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Stentys dans un quelconque pays. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué ne constitue notamment pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.